



Ecole Montetibou

Etablissement d'enseignement privé hors contrat

39 rue de Laxou, 54000 Nancy

Tél. : 03 83 31 23 26 - Email : secretariat@montetibou.org

www.montetibou.org

Règlement financier Ecole Montetibou

Annexe à la convention de scolarisation

Sommaire

Frais liés à la scolarité	1
Temps périscolaire du matin	5
Restauration et demi-pension	6
Temps périscolaire du soir	8
Modalités de paiement	9

Frais d'inscription et de dossier

(par enfant et par an)

1 ^{er} enfant	1 ^{ère} inscription : 150€ — réinscription : 75€
2 ^{ème} enfant et au-delà	inscription ou réinscription : 75€

Prélevés à la signature de la convention de scolarisation. Non remboursables.

Indemnité de résiliation et départ en cours d'année :

Équivalente à 2 mois de scolarité / enfant

L'indemnité de résiliation est payable d'avance en une ou deux fois et correspond à un dépôt de garantie en cas de départ en cours d'année.

Elle sera restituée à la fin de la scolarité de l'enfant dans l'établissement (non réinscription à l'issue de l'année scolaire ou passage au collège).

Toute rupture de la convention de scolarisation en cours d'année par la famille sera notifiée au plus tôt par écrit à Montetibou : par courrier A/R ou email adressé à direction@montetibou.org et secretariat@montetibou.org.



Ecole Montetibou

Etablissement d'enseignement privé hors contrat

39 rue de Laxou, 54000 Nancy

Tél. : 03 83 31 23 26 - Email : secretariat@montetibou.org

www.montetibou.org

Le délai de prévenance est de 2 mois calendaires. Que l'enfant soit présent ou non pendant ces 2 mois, 2 dixièmes des frais annuels de scolarité sont dus en sus du mois en cours à la date de rupture. Le montant de la caution sera donc conservé.

En cas de désistement après le 01 juin pour la rentrée de septembre suivant, ce dédit de 2 dixièmes des frais annuels pressentis sera dû. Dans ce cas également, la caution sera conservée.

Frais de scolarité

Ils représentent la participation financière des familles pour créer des conditions favorables à l'épanouissement des enfants et permettre la pérennité de l'établissement. Ils recouvrent principalement les charges suivantes : charges de personnel (éducateurs, assistants), équipements pédagogiques, immobilier, entretien, consommables, assurance.

A noter : Les frais de scolarité familles ne comportent pas les temps périscolaires du matin du midi ou du soir (voir les sections Restauration & demi-pension et Périscolaire) ni les participations aux activités et sorties pédagogiques et culturelles qui peuvent être organisées par l'équipe enseignante.

Une facture est établie en début d'année scolaire ; payable par prélèvement par avance en **1, 3, 10 ou 12** échéances. Un échéancier est fixé en début d'année scolaire selon votre préférence.

Principes de calcul

Les frais de scolarité sont fonction des revenus et de la composition de la famille. Une grille par tranches tarifaires est établie.

La tranche applicable à la famille est fonction de votre QF fiscal selon la formule :

QF fiscal = (revenu fiscal de référence année n-1 ÷ 12) ÷ parts fiscales

En cas de séparation, les revenus des 2 parents sont considérés et l'engagement pris est réputé solidaire ; le prélèvement ne se fera en revanche que sur **un seul compte bancaire**.

La tranche définitive de facturation est établie en septembre – octobre de l'année n selon les revenus de l'année n-1. Tant que ces revenus ne sont pas connus, les revenus de l'année n-2 sont appliqués ; une régulation ayant lieu dès que possible.

Réductions tarifaires

Pour les familles (même foyer fiscal) dont plusieurs enfants sont scolarisés à Montetibou, une réduction de 700€ par an et par enfant est appliquée automatiquement à partir du 2ème enfant inclus.

Tarifs de la scolarité (au 01/01/2022)

⁽¹⁾ Sur production de l'avis d'imposition de l'année n-1

Tarifs appliqués sur justificatifs. A défaut de justificatif, la tranche 27 s'applique.



Ecole Montetibou

Etablissement d'enseignement privé hors contrat

39 rue de Laxou, 54000 Nancy

Tél. : 03 83 31 23 26 - Email : secretariat@montetibou.org

www.montetibou.org

Valeur de votre QF fiscal (1)	Tarif pour le 1er enfant scolarisé à Montetibou		Tarif fratrie à partir du 2ème enfant scolarisé à Montetibou	
	L'année 22-23	Soit /mois sur 10 mois	L'année 22-23	Soit /mois sur 10 mois
1. QFf < à 801€	3 100€	310,00€	2 400€	240,00€
2. 801€ ≤ QFf < 841€	3 259€	325,90€	2 559€	255,90€
3. 841€ ≤ QFf < 881€	3 445€	344,50€	2 745€	274,50€
4. 881 ≤ QFf < 921€	3 631€	363,10€	2 931€	293,10€
5. 921€ ≤ QFf < 961€	3 817€	381,70€	3 117€	311,70€
6. 961€ ≤ QFf < 1 001€	4 003€	400,30€	3 303€	330,30€
7. 1 001€ ≤ QFf < 1 041€	4 203€	420,30€	3 503€	350,30€
8. 1 041€ ≤ QFf < 1 081€	4 389€	438,90€	3 689€	368,90€
9. 1 081€ ≤ QFf < 1 121€	4 575€	457,50€	3 875€	387,50€
10. 1 121€ ≤ QFf < 1 161€	4 761€	476,10€	4 061€	406,10€
11. 1 161€ ≤ QFf < 1 201€	4 908€	490,80€	4 208€	420,80€
12. 1 201€ ≤ QFf < 1 241€	5 067€	506,70€	4 367€	436,70€
13. 1 241€ ≤ QFf < 1 281€	5 214€	521,40€	4 514€	451,40€
14. 1 281€ ≤ QFf < 1 321€	5 373€	537,30€	4 673€	467,30€
15. 1 321€ ≤ QFf < 1 401€	5 520€	552,00€	4 820€	482,00€
16. 1 401€ ≤ QFf < 1 501€	5 679€	567,90€	4 979€	497,90€
17. 1 501€ ≤ QFf < 1 601€	5 825€	582,50€	5 125€	512,50€
18. 1 601€ ≤ QFf < 1 801€	5 985€	598,50€	5 285€	528,50€
19. 1 801€ ≤ QFf < 2 001€	6 145€	614,50€	5 445€	544,50€
20. 2 001€ ≤ QFf < 2 201€	6 451€	645,10€	5 751€	575,10€
21. 2 201€ ≤ QFf < 2 401€	6 756€	675,6€	6 056€	605,60€



Ecole Montetibou

Etablissement d'enseignement privé hors contrat

39 rue de Laxou, 54000 Nancy

Tél. : 03 83 31 23 26 - Email : secretariat@montetibou.org

www.montetibou.org

22. 2 401€ ≤ QFf < 2 601€	7 062€	706,20€	6 362€	636,20€
23. 2 601€ ≤ QFf < 2 801€	7 368€	736,80€	6 668€	668,80€
24. 2 801€ ≤ QFf < 3 001€	7 674€	767,40€	6 974€	697,40€
25. 3 001€ ≤ QFf < 3 201€	7 980€	798,00€	7 280€	728,00€
26. 3 201€ ≤ QFf < 3 401€	8 286€	828,60€	7 586€	758,60€
27. QFf > 3 401€	8 500€	850,00€	7 800€	780,00€

Enfant pris en charge par une collectivité ou un organisme public (Conseil Général, foyer d'enfants) : la tranche 19 s'applique.

Elle pourra être revalorisée chaque année au 1er janvier pour l'année scolaire suivante.

Fournitures scolaires

Les fournitures scolaires font l'objet de commandes groupées gérées par chaque classe.

Elles apparaissent sur la facture annuelle et sont dues en septembre de l'année n. Elles peuvent être réévaluées chaque année.

Leur montant au 01/08/2020 est de :

- classe enfantine (2-3 ans) : 40,00 €
- classes maternelles (3-6 ans) : 40,00 €
- classes élémentaires (6-11 ans) : 80,00 €

Sorties et activités

Selon les classes, des sorties et activités ponctuelles peuvent être proposées. L'accord des parents à la participation de leur enfant est demandé, et une contribution est alors éventuellement appelée (certaines sorties sont gratuites).

Pour limiter la circulation d'espèces, cette contribution apparaît sur la facture mensuelle.



Ecole Montetibou

Etablissement d'enseignement privé hors contrat

39 rue de Laxou, 54000 Nancy

Tél. : 03 83 31 23 26 - Email : secretariat@montetibou.org

www.montetibou.org

Temps périscolaire du matin

La garderie du matin est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h00 à 08h30. La direction se réserve le droit de suspendre ce service pour une période si le minimum de 4 enfants inscrits au forfait n'est pas atteint.

La facturation est mensuelle (en N+1 pour le mois N) en fonction des réservations et des présences supplémentaires constatées.

Une déduction des jours d'absences pour cause de maladie sera faite sur justificatif d'un certificat médical.

Abonnement matin

Sur réservation dans Scolana avec un engagement à l'année, modifiable à chaque nouvelle période avec un délai de prévenance de 3 semaines calendaires (vacances incluses) avant le début de la période suivante.

Les temps réservés non décommandés 24h à l'avance sont dûs.

<i>Selon QF CAF⁽²⁾</i>	par matin (08h00 – 08h30) sur abonnement
A. QF CAF ≤ 1400 €	1,60€
B. QF CAF ≥ 1401 € ou non allocataire CAF	1,90€

⁽²⁾ tarif accordé sur production du justificatif CAF.

Ticket matin

Sur réservation avant 10h la veille par email à ticket@montetibou.org, sous réserve de place. La facturation est mensuelle en fonction des temps réservés et des temps constatés.

<i>Selon QF CAF⁽²⁾</i>	par matin (08h00 – 08h30)
A. QF CAF ≤ 1400 €	2,10€
B. QF CAF ≥ 1401 € ou non allocataire CAF	4,20€

⁽²⁾ tarif accordé sur production du justificatif CAF.



Ecole Montetibou

Etablissement d'enseignement privé hors contrat

39 rue de Laxou, 54000 Nancy

Tél. : 03 83 31 23 26 - Email : secretariat@montetibou.org

www.montetibou.org

Restauration et demi-pension

La facturation est mensuelle (en N+1 pour le mois N) en fonction des réservations et des présences supplémentaires constatées.

- Repas fourni par l'école (formule "traiteur" API)

Les menus seront mis à disposition mensuellement sur le blog de l'école. Disponible : menu standard, menu sans viande.

Sur réservation dans Scolana avec un engagement à l'année, modifiable à chaque nouvelle période avec un délai de prévenance de 3 semaines calendaires (vacances incluses) avant le début de la période suivante.

Tout repas non décommandé 2 jours à l'avance, avant 09h00, est dû (le vendredi pour le lundi).

La direction se réserve le droit de suspendre ce service pour une période si le minimum de 10 enfants inscrits par jour n'est pas atteint.

Prix du repas : 7 € / repas

Service occasionnel Demi-pension Traiteur

Sur réservation par email à ticket@montetibou.org.

Délai de prévenance : 2 jours ouvrés avant 09h00 (le vendredi pour le lundi), sous réserve de place.

Si l'enfant est habituellement demi-pensionnaire en formule lunchbox à la date concernée

Prix du repas : 7 € / repas

A une date où l'enfant est d'ordinaire externe :

<i>Selon QF CAF⁽²⁾</i>	Demi-pension occasionnelle avec repas traiteur
<i>A. QF CAF ≤ 1400 €</i>	11€ / jour / enfant
<i>B. QF CAF ≥ 1401 € ou non allocataire CAF</i>	12€ / jour / enfant

⁽²⁾ tarif accordé sur production du justificatif CAF.

Ce tarif inclut le forfait d'encadrement demi-pension.

- Repas fourni par la famille (formule "Lunchbox")

Les repas fournis par les familles doivent satisfaire les conditions d'hygiène telles que décrites dans la fiche transmise *Consignes_Lunchbox.pdf*.



Ecole Montetibou

Etablissement d'enseignement privé hors contrat

39 rue de Laxou, 54000 Nancy

Tél. : 03 83 31 23 26 - Email : secretariat@montetibou.org

www.montetibou.org

Repas de dépannage

En cas de repas non fourni à l'enfant (ou non consommable faute de respect des consignes de sécurité alimentaire), pour lequel Montetibou devra apporter une solution en urgence.

Tarif par repas et par enfant : 15,00 € / repas.

- Forfait mensuel Demi-pension

Le coût de la demi-pension comprend :

- pour la restauration : les consommations (eau, électricité, gaz), l'entretien des locaux, le renouvellement du matériel de cuisine, la rétribution de l'agent de restauration.
- pour le périscolaire midi : la rétribution des animateurs périscolaires qui encadrent les élèves sur les pauses de la mi-journée de 10h30 à 14h15, l'entretien des locaux, les fournitures.

Cette contribution est due quelle que soit l'option restauration choisie (traiteur ou lunchbox) pour le temps du repas.

Selon QF CAF ⁽²⁾	selon présence hebdomadaire	
	1 ou 2 midi(s) / semaine	3 ou 4 midis / semaine
A. QF CAF ≤ 1400 €	19,00€ / mois	38,00€ / mois
B. QF CAF ≥ 1401 € ou non allocataire CAF	25,00€ / mois	50,00€ / mois

⁽²⁾ tarif accordé sur production du justificatif CAF.

Si un enfant est externe, les heures de sortie et retour en classe respecterons le planning quotidien de sa classe (selon planning indiqué par les éducateurs) ; pour toute présence sur les heures de la pause méridienne de sa classe le forfait demi-pension sera facturable.



Ecole Montetibou

Etablissement d'enseignement privé hors contrat

39 rue de Laxou, 54000 Nancy

Tél. : 03 83 31 23 26 - Email : secretariat@montetibou.org

www.montetibou.org

Temps périscolaire du soir

- Forfaits soir

Sur réservation dans Scolana avec un engagement à l'année, modifiable à chaque période avec un délai de prévenance de 3 semaines calendaires avant le début de la période suivante.

La facturation est mensuelle en fonction des temps réservés. Les temps réservés non décommandés à l'avance sont dus. Délai de prévenance : le matin même avant 10h00.

<i>Selon QF CAF⁽²⁾</i>	FORFAIT CRÉNEAU 1 (16h00 – 17h30)	FORFAIT CRÉNEAU 2 (16h00 – 18h30)
A. QF CAF ≤ 1400 €	4,75€ / soir	7,90€ / soir
B. QF CAF ≥ 1401 € ou non allocataire CAF	5,50€ / soir	8,20€ / soir

⁽²⁾ tarif accordé sur production du justificatif CAF.

Si l'enfant est habituellement inscrit en forfait créneau 1 à la date concernée

Passage en créneau 2

Tarif applicable uniquement sur réservation auprès de ticket@montetibou.org.

<i>Selon QF CAF⁽²⁾</i>	CRÉNEAU 2 ponctuel (16h00 – 18h30)
A. QF CAF ≤ 1400 €	3,15€ / soir
B. QF CAF ≥ 1401 € ou non allocataire CAF	3,70€ / soir

⁽²⁾ tarif accordé sur production du justificatif CAF.

Goûter de dépannage

Il est demandé aux parents de fournir une collation pour le goûter de leur enfant, Montetibou fournit l'eau. Cette collation sera séparée de l'éventuelle lunchbox de l'enfant, afin qu'elle ne soit pas consommée au déjeuner.

En cas de goûter non fourni à l'enfant, Montetibou devra apporter une solution en urgence.

Tarif par goûter et par enfant : 5,00 € / goûter.



Ecole Montetibou

Etablissement d'enseignement privé hors contrat

39 rue de Laxou, 54000 Nancy

Tél. : 03 83 31 23 26 - Email : secretariat@montetibou.org

www.montetibou.org

- Ticket soir

Sur réservation avant 10h le matin même par email à ticket@montetibou.org, sous réserve de place. La facturation est mensuelle en fonction des temps réservés et des temps constatés.

<i>Selon QF CAF⁽²⁾</i>	par soir (16h00 – 18h30)
A. QF CAF ≤ 1400 €	8,40€
B. QF CAF ≥ 1401 € ou non allocataire CAF	10,50€

⁽²⁾ tarif accordé sur production du justificatif CAF.

- Retards des parents

En cas de retards réitérés des parents ou personnes devant venir chercher l'enfant, les majorations suivantes sont applicables, qu'il s'agisse du non respect du créneau ou des horaires de fermeture :

<i>Selon QF CAF⁽²⁾</i>	FORFAIT CRÉNEAU 1 (16h00 – 17h30)	FORFAIT CRÉNEAU 2 (16h00 – 18h30)
A. QF CAF ≤ 1400 €	4,50€ / retard (entre 17h30 à 18h30)	4,50€ / par tranche de 5 minutes au-delà de 18h30
B. QF CAF ≥ 1401 € ou non allocataire CAF	5,50€ / retard (entre 17h30 à 18h30)	5,50€ / par tranche de 5 minutes au-delà de 18h30

⁽²⁾ tarif accordé sur production du justificatif CAF.

Conformément au règlement intérieur, en cas d'abus Montetibou se réserve le droit d'exclure l'enfant 5 jours de l'accueil périscolaire du soir ; si cette mesure n'était pas suffisante pour retrouver une situation harmonieuse une exclusion définitive de ce service pourra être prononcée.



Ecole Montetibou

Etablissement d'enseignement privé hors contrat

39 rue de Laxou, 54000 Nancy

Tél. : 03 83 31 23 26 - Email : secretariat@montetibou.org

www.montetibou.org

Modalités de paiement

Tous les frais et contributions exposés dans le présent règlement sont prélevés par l'Association Montetibou.

Rejet de prélèvement

En cas de rejet de prélèvement, les frais de rejet seront facturés à la famille,

soit **5,00 € par prélèvement rejeté**

(sous réserve de modification tarifaire de l'établissement bancaire),

Rejets fréquents et impayés

En cas de rejets fréquents, l'Association Montetibou se réserve le droit de rompre la convention de scolarisation liant Montetibou à la famille concernée.

L'ensemble du présent règlement est à nous retourner signé et paraphé sur chaque page par les deux responsables légaux de l'enfant.

Je soussigné M./ Mme _____
déclare avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte.

A : _____

Le _____

Signatures :